



Bordereau attestant l'exactitude des informations - MONTPELLIER - 3405 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 06/08/2024 - 18033 - 2016 B 03898 - 824 393 003 - QUANTUM
SURGICAL

QUANTUM SURGICAL

1000 RUE DU MAS DE VERCHANT
ZAC EUREKA
34000 MONTPELLIER
COMPTES ANNUELS

du 01/01/2023 au 31/12/2023

certifié conforme à l'original

Signed by:

 Signer Name: Bertin NAHUM
Signing Reason: I approve this document
Signing Time: 24-Jul-2024 | 1:47:02 PM CEST
12258C8E08814B8B8930CC6AEEF79491

Sommaire

Table des matières

QUANTUM SURGICAL	1
Sommaire	1
COMPTES ANNUELS	2
Bilan actif	3
Bilan passif	4
Compte de résultat	5
Notes annexes	7
NOTE 1 Règles et méthodes comptables	7
NOTE 2 Autres éléments significatifs de l'exercice	9
NOTE 3 Éléments importants survenus depuis la clôture de l'exercice	10
NOTE 4 Note sur le bilan actif	10
NOTE 5 Note sur le bilan passif	12
NOTE 6 Note sur le compte de résultat	18
NOTE 7 Autres informations	18

COMPTES ANNUELS

Bilan actif

en euros

ACTIF	Valeurs au 31/12/23			Valeurs au
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	31/12/22
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	489 009	103 660	385 350	231 985
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels	1 747 042	1 432 902	314 141	471 650
Autres immobilisations corporelles	1 672 705	781 075	891 629	839 916
Immobilisations corporelles en cours	58 098		58 098	163 077
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	520 322		520 322	520 322
Créances rattachées à des participations	4 900 881		4 900 881	2 010 990
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	131 940		131 940	131 940
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	9 519 997	2 317 637	7 202 360	4 369 879
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	1 046 664	28 951	1 017 713	766 055
En-cours de production (biens et services)	630 988		630 988	418 324
Produits intermédiaires et finis	60 016		60 016	27 368
Marchandises	38 803		38 803	27 382
Avances et acomptes versés sur commandes	85 576		85 576	56 866
Créances				
Clients (3)	918 570		918 570	313 289
Clients douteux, litigieux (3)				
Clients Factures à établir (3)				540
Personnel et comptes rattachés (3)				
Créances fiscales et sociales (3)	2 277 769		2 277 769	2 033 244
Fournisseurs débiteurs	2 819		2 819	
Débiteurs divers (3)	48 630		48 630	
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	20 715 966		20 715 966	15 109 567
Charges constatées d'avance (3)	159 620		159 620	150 317
TOTAL ACTIF CIRCULANT	25 985 421	28 951	25 956 470	18 902 952
Charges à répartir sur plusieurs exercices	151 764		151 764	154 892
Primes de remboursement des emprunts				
Écart de conversion actif	158 541		158 541	46 037
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	35 815 723	2 346 588	33 469 136	23 473 759

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

Bilan passif

en euros

PASSIF	Valeurs au 31/12/23	Valeurs au 31/12/22
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 105 273)	105 273	105 096
Primes d'émission, de fusion, d'apport	5 965 235	5 927 212
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	250	250
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	4 732	4 732
Report à nouveau	-28 663 480	-16 992 447
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-13 259 847	-11 671 032
SITUATION NETTE	-35 847 837	-22 626 189
Subventions d'investissement	176 312	188 156
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-35 671 525	-22 438 033
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs	33 065 054	24 126 526
Avances conditionnées	1 494 334	1 586 334
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	34 559 388	25 712 860
PROVISIONS		
Provisions pour risques	213 541	197 037
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS	213 541	197 037
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	30 668 309	16 970 672
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Groupe et associés	538	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs	839 030	1 306 394
Fournisseurs, factures non parvenues	1 307 102	468 696
Dettes fiscales et sociales	1 552 402	1 252 947
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes		2 488
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	34 367 380	20 001 197
Écarts de conversion passif	351	698
TOTAL GÉNÉRAL	33 469 136	23 473 759

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

20 135 930

14 231 450

14 892 402

5 108 795

Compte de résultat

en euros

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	Du 01/01/22 Au 31/12/22	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	53 261	4 059	49 202	
dont à l'exportation : 18 457				
Production vendue (biens et services)	1 407 634	1 176 473	231 161	20
dont à l'exportation : 576 722				
Montant net du chiffre d'affaires	1 460 896	1 180 532	280 364	24
Production stockée	-437 292	-457 916	20 624	-5
Production immobilisée		226 762	-226 762	-100
Subventions d'exploitation	11 500		11 500	
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	224 852	82 674	142 178	172
Autres produits	13	24	-11	-46
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 259 969	1 032 076	227 893	22
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	37 203	28 996	8 207	28
Variation de stocks	-8 142	-17 565	9 423	-54
Achats de matières premières et autres approvisionnements	962 963	1 028 362	-65 399	-6
Variation de stocks	-945 912	-1 026 427	80 515	-8
Autres achats et charges externes	5 013 940	4 798 039	215 901	4
Impôts, taxes et versements assimilés	67 243	60 836	6 407	11
Salaires et traitements	5 686 616	4 758 999	927 616	19
Charges sociales	2 191 415	1 627 184	564 231	35
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	604 562	630 373	-25 811	-4
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	9 442	19 509	-10 068	-52
Dotations aux provisions		55 000	-55 000	-100
Autres charges	11 077	7 338	3 739	51
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	13 630 405	11 970 643	1 659 762	14
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-12 370 436	-10 938 567	-1 431 869	13
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice ou perte transférée				
Perte ou bénéfice transféré				

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	Du 01/01/22 Au 31/12/22	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation (3)	65 394	17 142	48 252	281
Autres valeurs mobilières et créances d'actif immo. (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	80 164	22 711	57 453	253
Reprises sur prov. , dépréciations, transferts de charges	46 037	26 641	19 395	73
Différences positives de change	10 108	2 865	7 243	253
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	201 704	69 360	132 344	191
Charges financières				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions	158 541	46 037	112 504	244
Intérêts et charges assimilées (4)	2 665 978	2 186 007	479 971	22
Différences négatives de change	6 264	65 537	-59 273	-90
Charges sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	2 830 784	2 297 581	533 203	23
RÉSULTAT FINANCIER	-2 629 080	-2 228 221	-400 859	18
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-14 999 516	-13 166 788	-1 832 728	14
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	117 017	11 844	105 174	888
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	117 017	11 844	105 174	888
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	2 592		2 592	
Sur opérations en capital	81 634	2 058	79 576	
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	84 226	2 058	82 168	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	32 791	9 786	23 005	235
Participation des salariés aux résultats				
Impôt sur les bénéfices	-1 706 877	-1 485 970	-220 907	15
TOTAL DES PRODUITS	1 578 690	1 113 279	465 411	42
TOTAL DES CHARGES	14 838 538	12 784 311	2 054 226	16
Bénéfice ou Perte	-13 259 847	-11 671 032	-1 588 815	14

Notes annexes

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois. L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 33 466 142 €.

Le résultat net comptable est une perte de 13 259 847 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le dirigeant.

NOTE 1 I Règles et méthodes comptables

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les comptes annuels au 31 décembre 2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements N°2015-06 du 23 novembre 2015 et N°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Opérations commerciales en devises

Les dettes et créances libellées en devises sont converties en fin d'exercice à leur cours de clôture.

Les différences de conversion résultant de la réévaluation des créances et dettes en devises au cours de clôture sont inscrites au bilan en « écart de conversion actif » lorsqu'il s'agit d'une perte latente et en « écart de conversion passif » lorsqu'il s'agit d'un gain latent. Les écarts de conversion actifs font l'objet d'une provision à concurrence du risque non couvert.

Les écarts de conversion des dettes et créances d'exploitation (provisionnés ou réalisés) sont comptabilisés en résultat d'exploitation. Les écarts de conversion des dettes et créances financières (provisionnés ou réalisés) sont comptabilisés en résultat financier.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, ainsi que tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés. Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires...) sont comptabilisés directement en charges. Les frais de formation externes afférents aux formations nécessaires à la mise en service de l'immobilisation sont comptabilisés directement en charges. Les dépenses courantes de réparation et de maintenance sont enregistrées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont supportées.

L'amortissement est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. À ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées indiquées en note « Actif immobilisé ».

Titres de participation et créances rattachées

Les titres de participation sont constitués des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice ou d'y exercer une influence notable, ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires. Ces titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, y compris les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires...).

Dépréciation

À toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation, cotées ou non, sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce que l'entité accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir.

Une analyse est réalisée afin de vérifier que tous les risques sont bien reflétés au niveau des comptes des sociétés dont les titres sont détenus (dépréciations de leurs actifs, provisions...).

Lorsque les titres de participation et les créances rattachées ont une valeur actuelle inférieure à leur valeur comptable, les titres de participation sont dépréciés avant de procéder à la dépréciation des créances rattachées (sauf si une

situation particulière justifie un ordre de dépréciation différent). Cette approche est fondée sur les règles applicables en matière de liquidation qui prévoient le règlement des dettes avant le remboursement du capital.

Autres immobilisations financières

Figurent essentiellement dans ce poste les dépôts et cautionnement versés lors de la signature des baux des locaux loués et de retenue de garantie sur le prêt innovation FEI.

Disponibilités

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.
Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

Stocks

Les stocks d'approvisionnement et de marchandises sont évalués à leur coût d'acquisition à l'aide de la méthode du cout unitaire moyen pondéré.

Les produits fabriqués et les travaux en cours sont évalués à leur coût de production qui englobe les coûts de conception, les matières premières, les coûts directs de main-d'œuvre, les autres coûts directs et les frais généraux de production engagés pour amener les biens dans l'état et à l'endroit où ils se trouvent (sur la base d'une capacité d'exploitation normale).

Lorsque la valeur actuelle à la clôture (valeur vénale pour les produits finis et marchandises et valeur d'usage pour les travaux en cours et matières premières) est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée pour le montant de la différence.

Provision pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables. Elles comprennent notamment les indemnités estimées par la société et ses conseils au titre des litiges, contentieux et actions de réclamations de la part de tiers.

Dettes et frais d'émission d'emprunt

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'actualisation.
Les frais d'émission d'emprunt sont portés à l'actif (en « charges à répartir ») et étalés linéairement sur la durée de vie des emprunts concernés.

La nature des frais inscrits en charges à étaler sont :

- Frais bancaires facturés lors de la mise en place d'un emprunt,
- Honoraires de prestataires extérieurs facturés lors de l'émission d'un emprunt.

En cours d'exercice, ils sont comptabilisés dans les comptes de charges.

En fin d'exercice, afin de pouvoir être étalés, ces frais sont transférés au compte 4816 « Frais d'émission des emprunts » par le crédit d'un compte 79 « Transfert de charges ».

La charge résultant de l'étalement des frais d'émission d'emprunts est constatée au débit du compte 6812 « dotations aux amortissements des charges à répartir ».

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charge d'exploitation de la période. Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2023, ces derniers se sont montés à 6.048.269 euros.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont comptabilisées dans les capitaux propres et réintégrées dans le compte de résultat au même rythme que l'amortissement des biens acquis.

Autres Fonds Propres

L'État peut octroyer à certaines entreprises des avances, assorties ou non d'intérêts, en vue de faciliter le lancement d'études de développement et de fabrication de certains matériels. Elles sont à comptabiliser, selon le PCG (art. 941-16), au compte 167 « Emprunts et dettes assortis de conditions particulières » (sous-compte 1674 « Avances conditionnées ») et à présenter au bilan dans la rubrique « Autres fonds propres ».

Les autres fonds propres contiennent par ailleurs en ligne " Produits des émissions de titres participatifs" des Obligations Remboursables en Action pour un montant à la clôture 2023 de 33.065.054 euros.

Ventes

Le chiffre d'affaires de la société est principalement généré par la vente de son dispositif médical Epione®. Il est aussi possible, selon les besoins des clients, que notre dispositif médical Epione® fasse l'objet d'un contrat de location.

Le revenu est reconnu dès lors que tous les critères suivants sont remplis :

- La preuve de l'existence d'un accord entre les parties peut être apportée ;
- La livraison du bien a eu lieu ou la prestation a été effectuée ;
- Le prix est fixe et déterminable, et le recouvrement de la créance apparaît assuré de manière raisonnable ;

Le revenu généré par les ventes de produits est reconnu lors du transfert au client des risques et des avantages liés à la propriété. Les revenus de location sont comptabilisés linéairement sur la durée du contrat.

NOTE 2 I Autres éléments significatifs de l'exercice

Ventes

Après avoir installé ses deux premiers dispositifs médicaux Epione® en 2022, dans les services du professeur Thierry De Beare (Gustave Roussy) et dans les services du Professeur Laurent Millot (Hospices Civils de Lyon), quatre nouvelles installations ont été réalisées en 2023, dont une aux Etats-Unis. Au 31 décembre 2023, 323 procédures ont été réalisées par une quinzaine de praticiens.

Essais Cliniques - Marquage CE

En 2023, nous avons finalisé notre étude clinique spécifique de suivi après commercialisation dont les résultats positifs confirment les données obtenues dans le cadre de l'étude préalable conduite en 2020. Nous avons obtenu le marquage CE portant sur l'extension de l'usage de notre dispositif médical Epione® au traitement des cancers du poumon, et le périmètre de notre homologation aux Etats-Unis a été étendu à l'ensemble des tissus mous de l'abdomen. Au 3^{ème} trimestre 2023, nous avons reçu l'autorisation de mise sur le marché chinoise. Enfin, nous avons réalisé les premiers essais sur animaux pour notre programme d'extension à l'os en fin d'année 2023.

Obligations Remboursables en Actions

Le 12 mars 2021, l'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé l'émission d'un emprunt obligataire remboursable en actions (ORA) d'un montant de vingt-et-un millions (21.000.000) euros, d'une maturité de 36 mois, totalement souscrit par les fondateurs et le Groupe Ally Bridge. Ces obligations portent intérêt à hauteur de 8% par an (taux fixe). La totalité des intérêts produits par ce contrat sont capitalisés annuellement.

Le 15 décembre 2023, l'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé l'émission d'un emprunt obligataire remboursable en actions (ORA) d'un montant de sept millions cinq cent mille (7.500.000) euros, d'une maturité de 12 mois, totalement souscrit par des entrepreneurs locaux. Ces obligations portent intérêt à hauteur de 8% par an (taux fixe). La totalité des intérêts produits par ce contrat sont capitalisés annuellement.

Financements Spécifiques.

En date du 14 décembre 2023, la société a signé un contrat de prêt de 30 millions d'euros avec la Banque Européenne d'Investissements, le tirage de la première tranche d'un montant de 15 millions d'euros étant intervenu fin décembre 2023. La société a remboursé en janvier 2024, le principal et les intérêts courus sur la 1^{ère} tranche du prêt initial accordé par la Banque Européenne d'Investissements en octobre 2021 pour un montant de 8.416.664,58 €.

Crédit d'impôt recherche

Au titre de l'année civile 2023, il a été estimé que la société bénéficierait d'un crédit d'impôt recherche de 1 870 K€. Le produit du crédit d'impôt recherche au titre de l'année 2022, comptabilisé dans les comptes annuels au 31 décembre 2022 pour 1 584 K€, a été partiellement accepté pour 1 421 K€.

Crise Covid 19

La société a prorogé par voie d'avenants les modalités de remboursements des PGE souscrits en 2020 auprès de ces partenaires bancaires pour 4.8M€ en 2020. En conséquence, ces derniers sont remboursés sur une période de 4 ans à compter de mi-2022.

Développement International

La société détient depuis le 05 octobre 2021, 100 % du capital de la société Quantum Surgical Inc. Cette filiale a vocation à commercialiser le robot Epione® sur le territoire américain. Au 31 décembre 2023, elle employait dix salariés. Dans le cadre de ces activités, la société Quantum Surgical Inc. a enregistré une perte de 3.016.339,08 USD au titre de son exercice clos au 31 décembre 2023.

Contexte International

Les tensions géopolitiques en Europe, aggravé par le conflit armé qui touche l'Ukraine depuis le 24 février 2022 n'ont pas d'incidence significative sur l'activité de la société à la date d'arrêtés des comptes.

NOTE 3 I **Eléments importants survenus depuis la clôture de l'exercice**

Depuis le 31 décembre 2023, date de clôture du dernier exercice, nous continuons nos efforts commerciaux afin d'installer notre dispositif médical Epione® dans les centres d'excellence en radiologie interventionnelle, et ainsi construire la réputation clinique de notre produit. A ce titre, nous avons livré quatre nouveaux dispositifs médicaux Epione®. En complément, nous avons émis un nouveau contrat d'obligations remboursables en actions pour un montant de 1.500.000 € totalement souscrit au 7 mars 2024.

Compte tenu du plan de développement actuel de la société et de sa situation de trésorerie à la date d'arrêtés des comptes clos au 31 décembre 2023, les comptes de la société ont été arrêtés selon le principe de la continuité d'exploitation.

NOTE 4 I **Note sur le bilan actif***Actif immobilisé*

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :
Immobilisations brutes = 9 519 997 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	301 159	187 850		489 009
Immobilisations corporelles	3 339 555	567 353	429 063	3 477 846
Immobilisations financières	2 663 251	3 272 942	583 051	5 553 142
TOTAL	6 303 966	4 228 146	1 012 114	9 519 997

Amortissements et provisions d'actif = 2 317 637 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	69 175	34 485		103 660
Immobilisations corporelles	1 864 912	509 448	160 383	2 213 977
TOTAL	1 934 087	543 933	160 383	2 317 637

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices :

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler	154 892	58 305	61 426	151 763
Primes de remboursement des obligations				

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période :

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concessions - brevets licences	489 009	103 660	385 450	de 1 à 5 ans
Matériel industriel	340 721	174 204	166 517	de 1 à 5 ans
Prototypes expérimentaux	1 296 060	1 214 593	81 466	de 1 à 2 ans
Robot mis en location	110 262	44 105	66 157	5 ans
Instal./agenc.divers	571 611	150 866	420 744	de 3 à 10 ans
Matériel de transport	56 000	29 991	26 009	5 ans
Mat.bureau & informatique	886 124	481 129	404 994	de 1 à 5 ans
Mobilier	158 970	119 088	39 882	de 3 à 7 ans
Prototype en cours	58 098		58 098	Non amortiss.
TOTAL	3 966 855	2 317 637	1 649 218	

Etat des créances = 8 440 229 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Créances Rattachées à des Participations	4 900 881		4 900 881
Autres Immobilisations Financières	131 940		131 940
Total Actif Immobilisé	5 032 821		5 032 821
Créances Clients	918 570	918 570	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	24 613	24 613	
Crédit d'Impôt Recherche	1 870 235	1 870 235	
Crédit de TVA	364 205	364 205	
Dégrèvement CET	18 716	18 716	
Divers	51 449	51 449	
Charges Constatées d'avance	159 620	156 823	2 797
Total Actif circulant & charges constatées d'avance	3 407 408	3 404 611	2 797

Produits à recevoir par poste de bilan = 73 439 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	73 439
Disponibilités – Intérêts à Recevoir	
TOTAL	73 439

Les produits à recevoir se compose de remboursement IJSS de 6K€, d'avoirs à recevoir pour 49K€ et du dégrèvement CET pour 19K€

Charges constatées d'avance = 159 620 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

NOTE 5 I Note sur le bilan passif

Capital social = 105 273 €

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	105 096	1,00	105 096
Titres émis	177	1,00	177
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	105 273	1,00	105 273

Type d'Actions	Nombre	Valeur Nominale	Capital social
Actions Ordinaires	50 273	1,00	50 273
Actions de Préférence A	55 000	1,00	55 000
Total	105 273	1,00	105 273

Au cours de l'exercice, 177 bons de souscription de part de créateurs d'entreprise ont été exercés, chaque bon ayant donné droit de souscrire à une action ordinaire de la Société pour un prix de souscription de deux cents euros, comprenant un euro de valeur nominale et cent quatre-vingt-dix-neuf euros de prime.

Provisions pour risques et charges = 213 541 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges	197 037	158 541	142 037		213 541
TOTAL	197 037	158 541	142 037		213 541

Les provisions pour risques et charges sont relatives à un litige prud'hommal pour un montant de 55 K€, et d'une provision pour perte de change d'un montant de 159 K€.

Etat des provisions sur l'actif = 28 951 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions pour Dépréciation des Stocks	19 509	9 442			28 951
TOTAL	19 509	9 442			28 951

Etat des dettes = 34 367 380 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	30 668 309	10 532 379	4 855 930	15 280 000
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	2 146 131	2 146 131		
Dettes fiscales & sociales	1 552 402	1 552 402		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	538	538		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	34 367 380	14 231 450	4 855 930	15 280 000

Montant des Emprunts et Dettes Remboursés au cours de l'exercice	1 831 334
Montant des Emprunts et Dettes Souscrits au cours de l'exercice	15 000 000

Charges à payer par poste de bilan = 3 136 935 €

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit	792 460
Fournisseurs	1 307 102
Dettes fiscales & sociales	1 037 374
TOTAL	3 136 935

Avances conditionnées

En février 2018, la société s'est vu accorder, par BPI France Financement, une avance innovation d'un montant de 460 K€ pour le projet dénommé AKOS « Plateforme robotisée d'assistance aux traitements oncologiques mini-invasifs ». Ce projet ayant été mené à son terme, la société a perçu la totalité de l'avance remboursable prévue au contrat soit 460 K€.

En janvier 2020, la société s'est vu accorder, par BPI France Financement, une aide au développement Deeptech d'un montant de 2 millions d'euros, composée d'une avance remboursable d'un montant de 1.333.334 euros et d'une subvention de 666.666 euros. En 2020, la société a perçu un premier versement de 930.000 euros et, en 2022, le solde de 403 334 euros au titre de l'avance remboursable.

Echéancier de remboursement des avances conditionnées

Avance conditionnée (en milliers d'euros)	BPI N°DOS0066007 « Akos »	BPI N°DOS0101674 « Akos II »	Total
Montant à la clôture de l'exercice	161	1 333	1 494
Remboursements selon la Convention :			
Inférieurs à 1 an	92		92
Inférieurs à 2 ans	69	268	337
Inférieurs à 3 ans		268	268
Au-delà de 3 ans		797	797
Probabilité de remboursement	100%	100%	100%

Capitaux propres

Tableau des variations des capitaux propres

	Nombre d'actions	Valeur unitaire en euros	Montant en euros
[A] Capitaux Propres à l'ouverture de l'exercice			- 22 438 033
[B] Résultat de l'exercice			-13 259 847
[C] Affectation des Pertes en Primes d'émission			
<i>Dont affectation du Résultat</i>			
<i>Dont variation de la Prime d'Emission</i>			
[D] Augmentation de capital par conversion d'obligations			
<i>Dont variation du Capital</i>			
<i>Dont variation de la Prime d'Emission</i>			
[E] Augmentation de capital	177	200	35 400
<i>Dont variation du Capital</i>	177	1	177
<i>Dont variation de la Prime d'Emission</i>	177	199	35 223
[F] Autres variations			-9 044
<i>Dont Remboursement Souscription de BSA</i>			-200
<i>Dont Souscription de BSA</i>			3 000
<i>Dont Subvention d'Investissement</i>			-11 844
[G] Capitaux Propres à la clôture de l'exercice			-35 671 525

Bons de souscription d'actions (BSA)

Les tableaux suivants présentent l'état des bons de souscription d'actions (BSA) en cours de validité au 31/12/2023 et des informations complémentaires sur leur statut à cette date :

BSA	Emis	Annulés	Exercés	Solde des bons Exercables	Dont souscrits	Dont Non attribués	Caducités
BSA-1	875	0	0	875	875	1 700	1 700
Total BSA	875	0	0	875	875	1 700	1 700

Le tableau ci-dessous synthétise les caractéristiques des bons de souscription d'actions (BSA) en vigueur au 31 décembre 2023 :

Date de l'assemblée générale ou Conseil d'administration ayant émis les BSA	AGM du 22/05/2019
Nombre de BSA	4 785
Nombre d'actions total pouvant être souscrites	4 785
Point de départ d'exercice des bons	A compter du 22/05/2019
Date d'expiration	Au plus tard le 21/11/2030
Prix de souscription ou d'achat du bon	5 €
Prix d'exercice par action souscrite	200 €

Informations complémentaires sur les BSA-1

L'assemblée générale mixte du 22/05/2019 a autorisé le Président, conformément à l'article L.225-129-2 du Code de commerce, à procéder à l'émission, conformément aux dispositions des articles L.228-91 et suivants du Code de commerce, d'un nombre maximum de quatre mille sept cent quatre-vingt-cinq (4.785) bons de souscription d'actions de type 1 dits « BSA 1 », étant précisé que le nombre cumulé de BSPCE 1 et de BSA 1 émis ne pourra être supérieur à quatre mille sept cent quatre-vingt-cinq (4.785) bons lequel constitue un plafond global pour l'émission de ces deux types de valeur mobilière donnant accès au capital. Ainsi en cas d'émission de BSA 1, le nombre maximal de BSPCE 1 pouvant être émis sera réduit à due concurrence du nombre de BSA 1 émis et inversement.

BSA	Emis	Annulés	Exercés	Solde des bons Exerçables	Dont souscrits	Dont Non attribués	Caducités
BSA-2	550	0	0	550	550	6 300	0
Total BSA	550	0	0	550	550	6 300	0

Le tableau ci-dessous synthétise les caractéristiques des bons de souscription d'actions (BSA) en vigueur au 31 décembre 2023 :

Date de l'assemblée générale ou Conseil d'administration ayant émis les BSA	AGM du 30/06/2022
Nombre de BSA	10 000
Nombre d'actions total pouvant être souscrites	10 000
Point de départ d'exercice des bons	A compter du 30/06/2022
Date d'expiration	Au plus tard le 30/12/2033
Prix de souscription ou d'achat du bon	Souscription à titre gratuit
Prix d'exercice par action souscrite	200 €

Informations complémentaires sur les BSA-2

L'assemblée générale mixte du 30/06/2022 a autorisé le Président, conformément à l'article L.225-129-2 du Code de commerce, à procéder à l'émission, conformément aux dispositions des articles L.228-91 et suivants du Code de commerce, d'un nombre maximum de dix mille (10.000) bons de souscription d'actions de type 2 dits « BSA 2 », étant précisé que le nombre cumulé de BSPCE 2, de SOP 1 et de BSA 2 émis ne pourra être supérieur à dix mille (10.000) bons lequel constitue un plafond global pour l'émission de ces trois types de valeur mobilière donnant accès au capital. Ainsi en cas d'émission de BSA 2, le nombre maximal de BSPCE 2 et de SOP 1 pouvant être émis sera réduit à due concurrence du nombre de BSA 2 émis et inversement.

Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise

Les tableaux suivants présentent l'état des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE) en cours de validité au 31/12/2023 et des informations complémentaires sur leur statut à cette date :

BSPCE	Emis	Annulés	Exercés	Solde des bons Exerçables	Dont souscrits	Dont Non attribués	Caducités
BSPCE-1	1 195	500	80	615	1 195	4 785	4 785
Total BSPCE	1 195	500	80	615	1 195	4 785	4 785

Le tableau ci-dessous synthétise les caractéristiques des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE) en vigueur au 31 décembre 2023 :

Date de l'assemblée générale ou Conseil d'administration ayant émis les BSPCE	AGM du 31/05/2018
Nombre de BSPCE	6 020
Nombre d'actions total pouvant être souscrites	6 020
Point de départ d'exercice des bons	A compter du 31/05/2018
Date d'expiration	Au plus tard le 29/11/2029
Prix de souscription ou d'achat du bon	Souscription à titre gratuit
Prix d'exercice par action souscrite	200 €

Informations complémentaires sur les BSPCE-1

L'assemblée générale mixte du 31/05/2018 a autorisé le Président, conformément à l'article L.225-129-2 du Code de commerce, à procéder à l'émission, conformément aux dispositions des articles L.228-91 et suivants du Code de commerce, d'un nombre maximum de six mille vingt (6.020) bons de souscription de parts de créateur d'entreprise de type 1 dits « BSPCE 1 », étant précisé que le nombre cumulé de BSPCE 1 et de BSA 1 émis ne pourra être supérieur à six mille vingt (6.020) bons lequel constitue un plafond global pour l'émission de ces deux types de valeur mobilière donnant accès au capital. Ainsi en cas d'émission de BSPCE 1, le nombre maximal de BSA 1 pouvant être émis sera réduit à due concurrence du nombre de BSPCE 1 émis et inversement.

BSPCE	Emis	Annulés	Exercés	Solde des bons Exercables	Dont souscrits	Dont Non attribués	Caducités
BSPCE-1	2 210	928	132	1 150	2 210	1 700	1 700
Total BSPCE	2 210	928	132	1 150	2 210	1 700	1 700

Le tableau ci-dessous synthétise les caractéristiques des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE) en vigueur au 31 décembre 2023 :

Date de l'assemblée générale ou Conseil d'administration ayant émis les BSPCE	AGM du 22/05/2019
Nombre de BSPCE	4 785
Nombre d'actions total pouvant être souscrites	4 785
Point de départ d'exercice des bons	A compter du 22/05/2019
Date d'expiration	Au plus tard le 21/11/2030
Prix de souscription ou d'achat du bon	Souscription à titre gratuit
Prix d'exercice par action souscrite	200 €

Informations complémentaires sur les BSPCE-1

L'assemblée générale mixte du 22/05/2019 a autorisé le Président, conformément à l'article L.225-129-2 du Code de commerce, à procéder à l'émission, conformément aux dispositions des articles L.228-91 et suivants du Code de commerce, d'un nombre maximum de quatre mille sept cent quatre-vingt-cinq (4.785) bons de souscription de parts de créateur d'entreprise de type 1 dits « BSPCE 1 », étant précisé que le nombre cumulé de BSPCE 1 et de BSA 1 émis ne pourra être supérieur à quatre mille sept cent quatre-vingt-cinq (4.785) bons lequel constitue un plafond global pour l'émission de ces deux types de valeur mobilière donnant accès au capital. Ainsi en cas d'émission de BSPCE 1, le nombre maximal de BSA 1 pouvant être émis sera réduit à due concurrence du nombre de BSPCE 1 émis et inversement.

BSPCE	Emis	Annulés	Exercés	Solde des bons Exercables	Dont souscrits	Dont Non attribués	Caducités
BSPCE-1	1 290	544	6	740	1 290	410	410
Total BSPCE	1 290	544	6	740	1 290	410	410

Le tableau ci-dessous synthétise les caractéristiques des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE) en vigueur au 31 décembre 2023 :

Date de l'assemblée générale ou Conseil d'administration ayant émis les BSPCE	AGM du 12/03/2021
Nombre de BSPCE	1 700
Nombre d'actions total pouvant être souscrites	1 700
Point de départ d'exercice des bons	A compter du 12/03/2021
Date d'expiration	Au plus tard le 11/09/2032
Prix de souscription ou d'achat du bon	Souscription à titre gratuit
Prix d'exercice par action souscrite	200 €

Informations complémentaires sur les BSPCE-1

L'assemblée générale mixte du 12/03/2021 a autorisé le Président, conformément à l'article L.225-129-2 du Code de commerce, à procéder à l'émission, conformément aux dispositions des articles L.228-91 et suivants du Code de commerce, d'un nombre maximum de mille sept cent (1.700) bons de souscription de parts de créateur d'entreprise de type 1 dits « BSPCE 1 », étant précisé que le nombre cumulé de BSPCE 1 et de BSA 1 émis ne pourra être supérieur à mille sept cent (1.700) bons lequel constitue un plafond global pour l'émission de ces deux types de valeur mobilière donnant accès au capital. Ainsi en cas d'émission de BSPCE 1, le nombre maximal de BSA 1 pouvant être émis sera réduit à due concurrence du nombre de BSPCE 1 émis et inversement.

BSPCE	Emis	Annulés	Exercés	Solde des bons Exerçables	Dont souscrits	Dont Non attribués	Caducités
BSPCE-2	2 125	250	0	1 875	2 125	6 300	0
Total BSPCE	2 125	250	0	1 875	2 125	6 300	0

Le tableau ci-dessous synthétise les caractéristiques des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE) en vigueur au 31 décembre 2023 :

Date de l'assemblée générale ou Conseil d'administration ayant émis les BSPCE	AGM du 30/06/2022
Nombre de BSPCE	10 000
Nombre d'actions total pouvant être souscrites	10 000
Point de départ d'exercice des bons	A compter du 30/06/2022
Date d'expiration	Au plus tard le 30/12/2033
Prix de souscription ou d'achat du bon	Souscription à titre gratuit
Prix d'exercice par action souscrite	200 €

Informations complémentaires sur les BSPCE-2

L'assemblée générale mixte du 30/06/2022 a autorisé le Président, conformément à l'article L.225-129-2 du Code de commerce, à procéder à l'émission, conformément aux dispositions des articles L.228-91 et suivants du Code de commerce, d'un nombre maximum de dix mille (10.000) bons de souscription de parts de créateur d'entreprise de type 2 dits « BSPCE 2 », étant précisé que le nombre cumulé de BSPCE 2, de SOP 1 et de BSA 2 émis ne pourra être supérieur à dix mille (10.000) bons lequel constitue un plafond global pour l'émission de ces trois types de valeur mobilière donnant accès au capital. Ainsi en cas d'émission de BSPCE 2, le nombre maximal de BSA 2 et de SOP 1 pouvant être émis sera réduit à due concurrence du nombre de BSPCE 2 émis et inversement.

Options de souscription d'actions de type 1 dits « SOP 1 »

Les tableaux suivants présentent l'état des options de souscription d'actions de type 1 dits « SOP 1 » en cours de validité au 31/12/2023 et des informations complémentaires sur leur statut à cette date :

SOP	Emis	Annulés	Exercés	Solde des bons Exerçables	Dont souscrits	Dont Non attribués	Caducités
SOP-1	1 025	575	0	450	450	6 300	0
Total SOP	1 025	575	0	450	450	6 300	0

Le tableau ci-dessous synthétise les caractéristiques des SOP en vigueur au 31 décembre 2023 :

Date de l'assemblée générale ou Conseil d'administration ayant émis les SOP	AGM du 30/06/2022
Nombre de SOP	10 000
Nombre d'actions total pouvant être souscrites	10 000
Point de départ d'exercice des bons	A compter du 30/06/2022
Date d'expiration	Au plus tard le 30/12/2033
Prix de souscription ou d'achat du bon	Souscription à titre gratuit
Prix d'exercice par action souscrite	200 €

Informations complémentaires sur les SOP-1

L'assemblée générale mixte du 30/06/2022 a autorisé le Président, conformément à l'article L.225-129-2 du Code de commerce, à procéder à l'émission, conformément aux dispositions des articles L.228-91 et suivants du Code de commerce, d'un nombre maximum de dix mille (10.000) options de souscription d'actions de type 1 dits « SOP 1 », étant précisé que le nombre cumulé de BSPCE 2, de BSA 2 et de SOP 1 émis ne pourra être supérieur à dix mille (10.000) bons lequel constitue un plafond global pour l'émission de ces trois types de valeur mobilière donnant accès au capital. Ainsi en cas d'émission de SOP 1, le nombre maximal de BSPCE 2 et de BSA 2 pouvant être émis sera réduit à due concurrence du nombre de SOP 1 émis et inversement.

Effet de dilution potentielle sur le bénéfice par action des Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE), des bons de souscription d'actions (BSA), et des options de souscription d'actions (SOP) émis :

Le tableau suivant présente l'effet de dilution potentielle sur le bénéfice par action des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise et des BSA émis à la date de clôture de l'exercice :

		Nombre d'actions
Nombre d'actions en circulation	[1]	105 273
Nombre d'actions potentiellement à émettre au titre des BSPCE, des BSA et des SOP	[2]	6 255
Effet de dilution potentielle sur le bénéfice des BSPCE et des BSA	[2] / ([1] + [2])	5,61 %

Effet de dilution potentielle sur la répartition du capital des Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise et des BSA émis

	Situation avant		Exercice des bons		Situation après exercice	
	exercice des bons				des bons	
Principaux actionnaires	Actions	%	Actions	%	Actions	%
Fondateurs	55 000	52,25			55 000	49,31
Investisseurs	50 000	47,50			50 000	44,83
BSPCE/BSA	273	0,25	6 255	100,00	6 528	5,86
TOTAL	105 273	100,00	6 255	100,00	111 528	100,00

NOTE 6 I Note sur le compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires = 1 460 896 €

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Vente de marchandises	27 914	1,91 %
Vente de marchandises export	18 457	1,26 %
Vente de produits refacturés	6 890	0,47 %
Vente de produits finis	708 121	48,47 %
Vente de produits finis export	558 713	38,24 %
Vente de prestations	120 000	8,21 %
Convention d'occupation	2 791	0,19 %
Port & Frais facturés export	18 009	1,23 %
TOTAL	1 460 896	100,00 %

NOTE 7 I Autres informations

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Honoraires au titre du contrôle légal des comptes	7 210
Honoraires pour des services autres que la certification des comptes	2 850
TOTAL	10 060

Tableau des Filiales et Participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
Quantum Surgical Inc.	5 000 USD	-	100 %	5 000 USD	5 000 USD	4 900 880,71 €	-	-	(3 016 339,08) USD	-
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
Dongguan LifeTech-Quantum Medical Technology Co., Ltd	10 000 000 RMB	-	40 %	4 000 000 RMB	4 000 000 RMB	-	-	-	(3,650,037) RMB	-
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										

a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Details des transferts de Charges

Transfert de charges	Montant
Refacturation	450
Ch. A répartir – Prêt innovation BPI	58 305
Frais supporté par Filiale	56 910
Remboursement formation continu	10 521
Remboursement IJSS	2 666
TOTAL	128 852

Effectif

L'effectif du personnel de la société à la fin de l'exercice s'élève à 91 salariés.

Montant du déficit fiscal reportable

Le solde de l'impôt correspond principalement à un crédit d'impôt recherche pour un montant de 1 870 235 €. La société dispose de déficits reportables provenant des exercices antérieurs auquel s'est rajouté le déficit de l'exercice. A la clôture, le montant des déficits reportables s'élève à 54 571 422 €.

Engagement de retraite envers le personnel

La Société a choisi de ne pas comptabiliser au bilan les engagements de retraite et de les considérer comme des engagements hors bilan.

Engagements donnés

Des titres de placement à hauteur de 250,000 euros ont été nantis au profit de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance du Languedoc Roussillon.

Une caution de 50,000 euros a été établie au profit de la fondation d'entreprise MO.CO.

Une cession de créance Dailly pour un montant de 850.600 euros a été mise en place.

QUANTUM SURGICAL

Société par actions simplifiée au capital de 105.273 €
Siège social : 1000 rue du Mas de Verchant ZAC Euréka – 34000 MONTPELLIER
824 393 003 RCS MONTPELLIER

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS COLLECTIVES DES ASSOCIES DU 28 JUIN 2024

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2023 qui s'élève à 13.259.847 euros, comme suit :

- 13.259.847 euros au compte « *Report à Nouveau Débiteur* » qui passerait de 28.663.479 euros à 41.923.326 euros.

L'Assemblée Générale prend acte de l'absence de distribution de dividendes depuis la constitution de la Société, l'exercice clos le 31 décembre 2023 étant le septième exercice social.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le Président
Pour MUHAN INVEST
Monsieur Bertin NAHUM

certifié conforme à l'original

(Certifié conforme à l'original)

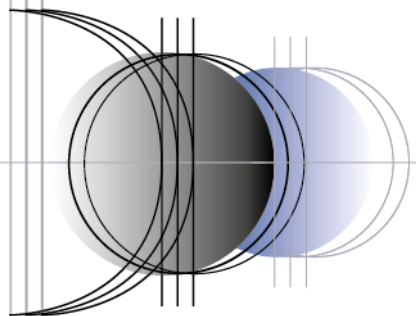
Signed by:



Signer Name: Bertin NAHUM
Signing Reason: I approve this document
Signing Time: 24-Jul-2024 | 1:46:45 PM CEST

12258C8E08814B8B8930CC6AEEF79491

**FREDERIC MENON
& ASSOCIES SCP**



COMMISSAIRES AUX COMPTES

SAS QUANTUM SURGICAL

**ZAC EURÊKA
1000 rue du Mas de Verchant**

34000 MONTPELLIER

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

SCP Frédéric MENON & Associés au capital de 530.000 euros

395 Rue Maurice Béjart- 34080 Montpellier

Tel : 04.99.61.40.40

SIRET : 818 494 874 APE : 6910Z

Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Montpellier-Nîmes



SAS QUANTUM SURGICAL
ZAC EURÊKA
1000 rue du Mas de Verchant
34000 MONTPELLIER

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale des associés de la société SAS QUANTUM SURGICAL

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS QUANTUM SURGICAL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les note 2 « Autres éléments significatifs de l'exercice » et 3 «Éléments importants survenus depuis la clôture de l'exercice » de l'annexe aux comptes annuels qui expose les éléments sous-tendant le maintien du principe de continuité d'exploitation.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montpellier, le 24 juin 2024

SCP Frédéric MENON & Associés
Mathieu CLEMENT
Commissaire aux comptes

DocuSigned by:
mathieu clement
C381573F4AF64CB...

QUANTUM SURGICAL

1000 RUE DU MAS DE VERCHANT
ZAC EUREKA
34000 MONTPELLIER

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2023 au 31/12/2023

Sommaire

Table des matières

QUANTUM SURGICAL	1
Sommaire	1
COMPTES ANNUELS	2
Bilan actif	3
Bilan passif	4
Compte de résultat	5
Notes annexes	7
NOTE 1 Règles et méthodes comptables	7
NOTE 2 Autres éléments significatifs de l'exercice	9
NOTE 3 Éléments importants survenus depuis la clôture de l'exercice	10
NOTE 4 Note sur le bilan actif	10
NOTE 5 Note sur le bilan passif	12
NOTE 6 Note sur le compte de résultat	18
NOTE 7 Autres informations	18

COMPTES ANNUELS

Bilan actif

en euros

ACTIF	Valeurs au 31/12/23			Valeurs au
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	31/12/22
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	489 009	103 660	385 350	231 985
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels	1 747 042	1 432 902	314 141	471 650
Autres immobilisations corporelles	1 672 705	781 075	891 629	839 916
Immobilisations corporelles en cours	58 098		58 098	163 077
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	520 322		520 322	520 322
Créances rattachées à des participations	4 900 881		4 900 881	2 010 990
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	131 940		131 940	131 940
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	9 519 997	2 317 637	7 202 360	4 369 879
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	1 046 664	28 951	1 017 713	766 055
En-cours de production (biens et services)	630 988		630 988	418 324
Produits intermédiaires et finis	60 016		60 016	27 368
Marchandises	38 803		38 803	27 382
Avances et acomptes versés sur commandes	85 576		85 576	56 866
Créances				
Clients (3)	918 570		918 570	313 289
Clients douteux, litigieux (3)				
Clients Factures à établir (3)				540
Personnel et comptes rattachés (3)				
Créances fiscales et sociales (3)	2 277 769		2 277 769	2 033 244
Fournisseurs débiteurs	2 819		2 819	
Débiteurs divers (3)	48 630		48 630	
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	20 715 966		20 715 966	15 109 567
Charges constatées d'avance (3)	159 620		159 620	150 317
TOTAL ACTIF CIRCULANT	25 985 421	28 951	25 956 470	18 902 952
Charges à répartir sur plusieurs exercices	151 764		151 764	154 892
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion actif	158 541		158 541	46 037
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	35 815 723	2 346 588	33 469 136	23 473 759

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

Bilan passif

en euros

PASSIF	Valeurs au 31/12/23	Valeurs au 31/12/22
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 105 273)	105 273	105 096
Primes d'émission, de fusion, d'apport	5 965 235	5 927 212
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	250	250
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	4 732	4 732
Report à nouveau	-28 663 480	-16 992 447
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-13 259 847	-11 671 032
SITUATION NETTE	-35 847 837	-22 626 189
Subventions d'investissement	176 312	188 156
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-35 671 525	-22 438 033
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs	33 065 054	24 126 526
Avances conditionnées	1 494 334	1 586 334
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	34 559 388	25 712 860
PROVISIONS		
Provisions pour risques	213 541	197 037
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS	213 541	197 037
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	30 668 309	16 970 672
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Groupe et associés	538	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs	839 030	1 306 394
Fournisseurs, factures non parvenues	1 307 102	468 696
Dettes fiscales et sociales	1 552 402	1 252 947
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes		2 488
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	34 367 380	20 001 197
Écarts de conversion passif	351	698
TOTAL GÉNÉRAL	33 469 136	23 473 759

(1) Dont à plus d'un an

20 135 930

14 892 402

(1) Dont à moins d'un an

14 231 450

5 108 795

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

Compte de résultat

en euros

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	Du 01/01/22 Au 31/12/22	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	53 261	4 059	49 202	
dont à l'exportation : 18 457				
Production vendue (biens et services)	1 407 634	1 176 473	231 161	20
dont à l'exportation : 576 722				
Montant net du chiffre d'affaires	1 460 896	1 180 532	280 364	24
Production stockée	-437 292	-457 916	20 624	-5
Production immobilisée		226 762	-226 762	-100
Subventions d'exploitation	11 500		11 500	
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	224 852	82 674	142 178	172
Autres produits	13	24	-11	-46
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 259 969	1 032 076	227 893	22
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	37 203	28 996	8 207	28
Variation de stocks	-8 142	-17 565	9 423	-54
Achats de matières premières et autres approvisionnements	962 963	1 028 362	-65 399	-6
Variation de stocks	-945 912	-1 026 427	80 515	-8
Autres achats et charges externes	5 013 940	4 798 039	215 901	4
Impôts, taxes et versements assimilés	67 243	60 836	6 407	11
Salaires et traitements	5 686 616	4 758 999	927 616	19
Charges sociales	2 191 415	1 627 184	564 231	35
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	604 562	630 373	-25 811	-4
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	9 442	19 509	-10 068	-52
Dotations aux provisions		55 000	-55 000	-100
Autres charges	11 077	7 338	3 739	51
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	13 630 405	11 970 643	1 659 762	14
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-12 370 436	-10 938 567	-1 431 869	13
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice ou perte transférée				
Perte ou bénéfice transféré				

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	Du 01/01/22 Au 31/12/22	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation (3)	65 394	17 142	48 252	281
Autres valeurs mobilières et créances d'actif immo. (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	80 164	22 711	57 453	253
Reprises sur prov. , dépréciations, transferts de charges	46 037	26 641	19 395	73
Différences positives de change	10 108	2 865	7 243	253
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	201 704	69 360	132 344	191
Charges financières				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions	158 541	46 037	112 504	244
Intérêts et charges assimilées (4)	2 665 978	2 186 007	479 971	22
Différences négatives de change	6 264	65 537	-59 273	-90
Charges sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	2 830 784	2 297 581	533 203	23
RÉSULTAT FINANCIER	-2 629 080	-2 228 221	-400 859	18
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-14 999 516	-13 166 788	-1 832 728	14
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	117 017	11 844	105 174	888
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	117 017	11 844	105 174	888
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	2 592		2 592	
Sur opérations en capital	81 634	2 058	79 576	
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	84 226	2 058	82 168	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	32 791	9 786	23 005	235
Participation des salariés aux résultats				
Impôt sur les bénéfices	-1 706 877	-1 485 970	-220 907	15
TOTAL DES PRODUITS	1 578 690	1 113 279	465 411	42
TOTAL DES CHARGES	14 838 538	12 784 311	2 054 226	16
Bénéfice ou Perte	-13 259 847	-11 671 032	-1 588 815	14

Notes annexes

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois. L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 33 466 142 €.

Le résultat net comptable est une perte de 13 259 847 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le dirigeant.

NOTE 1 I Règles et méthodes comptables

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les comptes annuels au 31 décembre 2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements N°2015-06 du 23 novembre 2015 et N°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Opérations commerciales en devises

Les dettes et créances libellées en devises sont converties en fin d'exercice à leur cours de clôture.

Les différences de conversion résultant de la réévaluation des créances et dettes en devises au cours de clôture sont inscrites au bilan en « écart de conversion actif » lorsqu'il s'agit d'une perte latente et en « écart de conversion passif » lorsqu'il s'agit d'un gain latent. Les écarts de conversion actifs font l'objet d'une provision à concurrence du risque non couvert.

Les écarts de conversion des dettes et créances d'exploitation (provisionnés ou réalisés) sont comptabilisés en résultat d'exploitation. Les écarts de conversion des dettes et créances financières (provisionnés ou réalisés) sont comptabilisés en résultat financier.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, ainsi que tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés. Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires...) sont comptabilisés directement en charges. Les frais de formation externes afférents aux formations nécessaires à la mise en service de l'immobilisation sont comptabilisés directement en charges. Les dépenses courantes de réparation et de maintenance sont enregistrées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont supportées.

L'amortissement est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. À ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées indiquées en note « Actif immobilisé ».

Titres de participation et créances rattachées

Les titres de participation sont constitués des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice ou d'y exercer une influence notable, ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires. Ces titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, y compris les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires...).

Dépréciation

À toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation, cotées ou non, sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce que l'entité accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir.

Une analyse est réalisée afin de vérifier que tous les risques sont bien reflétés au niveau des comptes des sociétés dont les titres sont détenus (dépréciations de leurs actifs, provisions...).

Lorsque les titres de participation et les créances rattachées ont une valeur actuelle inférieure à leur valeur comptable, les titres de participation sont dépréciés avant de procéder à la dépréciation des créances rattachées (sauf si une

situation particulière justifie un ordre de dépréciation différent). Cette approche est fondée sur les règles applicables en matière de liquidation qui prévoient le règlement des dettes avant le remboursement du capital.

Autres immobilisations financières

Figurent essentiellement dans ce poste les dépôts et cautionnement versés lors de la signature des baux des locaux loués et de retenue de garantie sur le prêt innovation FEI.

Disponibilités

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

Stocks

Les stocks d'approvisionnement et de marchandises sont évalués à leur coût d'acquisition à l'aide de la méthode du cout unitaire moyen pondéré.

Les produits fabriqués et les travaux en cours sont évalués à leur coût de production qui englobe les coûts de conception, les matières premières, les coûts directs de main-d'œuvre, les autres coûts directs et les frais généraux de production engagés pour amener les biens dans l'état et à l'endroit où ils se trouvent (sur la base d'une capacité d'exploitation normale).

Lorsque la valeur actuelle à la clôture (valeur vénale pour les produits finis et marchandises et valeur d'usage pour les travaux en cours et matières premières) est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée pour le montant de la différence.

Provision pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables. Elles comprennent notamment les indemnités estimées par la société et ses conseils au titre des litiges, contentieux et actions de réclamations de la part de tiers.

Dettes et frais d'émission d'emprunt

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'actualisation.

Les frais d'émission d'emprunt sont portés à l'actif (en « charges à répartir ») et étalés linéairement sur la durée de vie des emprunts concernés.

La nature des frais inscrits en charges à étaler sont :

- Frais bancaires facturés lors de la mise en place d'un emprunt,
- Honoraires de prestataires extérieurs facturés lors de l'émission d'un emprunt.

En cours d'exercice, ils sont comptabilisés dans les comptes de charges.

En fin d'exercice, afin de pouvoir être étalés, ces frais sont transférés au compte 4816 « Frais d'émission des emprunts » par le crédit d'un compte 79 « Transfert de charges ».

La charge résultant de l'étalement des frais d'émission d'emprunts est constatée au débit du compte 6812 « dotations aux amortissements des charges à répartir ».

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charge d'exploitation de la période. Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2023, ces derniers se sont montés à 6.048.269 euros.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont comptabilisées dans les capitaux propres et réintégrées dans le compte de résultat au même rythme que l'amortissement des biens acquis.

Autres Fonds Propres

L'État peut octroyer à certaines entreprises des avances, assorties ou non d'intérêts, en vue de faciliter le lancement d'études de développement et de fabrication de certains matériels. Elles sont à comptabiliser, selon le PCG (art. 941-16), au compte 167 « Emprunts et dettes assortis de conditions particulières » (sous-compte 1674 « Avances conditionnées ») et à présenter au bilan dans la rubrique « Autres fonds propres ».

Les autres fonds propres contiennent par ailleurs en ligne " Produits des émissions de titres participatifs" des Obligations Remboursables en Action pour un montant à la clôture 2023 de 33.065.054 euros.

Ventes

Le chiffre d'affaires de la société est principalement généré par la vente de son dispositif médical Epione®. Il est aussi possible, selon les besoins des clients, que notre dispositif médical Epione® fasse l'objet d'un contrat de location.

Le revenu est reconnu dès lors que tous les critères suivants sont remplis :

- La preuve de l'existence d'un accord entre les parties peut être apportée ;
- La livraison du bien a eu lieu ou la prestation a été effectuée ;
- Le prix est fixe et déterminable, et le recouvrement de la créance apparaît assuré de manière raisonnable ;

Le revenu généré par les ventes de produits est reconnu lors du transfert au client des risques et des avantages liés à la propriété. Les revenus de location sont comptabilisés linéairement sur la durée du contrat.

NOTE 2 I Autres éléments significatifs de l'exercice

Ventes

Après avoir installé ses deux premiers dispositifs médicaux Epione® en 2022, dans les services du professeur Thierry De Beare (Gustave Roussy) et dans les services du Professeur Laurent Millot (Hospices Civils de Lyon), quatre nouvelles installations ont été réalisées en 2023, dont une aux Etats-Unis. Au 31 décembre 2023, 323 procédures ont été réalisées par une quinzaine de praticiens.

Essais Cliniques - Marquage CE

En 2023, nous avons finalisé notre étude clinique spécifique de suivi après commercialisation dont les résultats positifs confirment les données obtenues dans le cadre de l'étude préalable conduite en 2020. Nous avons obtenu le marquage CE portant sur l'extension de l'usage de notre dispositif médical Epione® au traitement des cancers du poumon, et le périmètre de notre homologation aux Etats-Unis a été étendu à l'ensemble des tissus mous de l'abdomen. Au 3^{ème} trimestre 2023, nous avons reçu l'autorisation de mise sur le marché chinoise. Enfin, nous avons réalisé les premiers essais sur animaux pour notre programme d'extension à l'os en fin d'année 2023.

Obligations Remboursables en Actions

Le 12 mars 2021, l'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé l'émission d'un emprunt obligataire remboursable en actions (ORA) d'un montant de vingt-et-un millions (21.000.000) euros, d'une maturité de 36 mois, totalement souscrit par les fondateurs et le Groupe Ally Bridge. Ces obligations portent intérêt à hauteur de 8% par an (taux fixe). La totalité des intérêts produits par ce contrat sont capitalisés annuellement.

Le 15 décembre 2023, l'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé l'émission d'un emprunt obligataire remboursable en actions (ORA) d'un montant de sept millions cinq cent mille (7.500.000) euros, d'une maturité de 12 mois, totalement souscrit par des entrepreneurs locaux. Ces obligations portent intérêt à hauteur de 8% par an (taux fixe). La totalité des intérêts produits par ce contrat sont capitalisés annuellement.

Financements Spécifiques.

En date du 14 décembre 2023, la société a signé un contrat de prêt de 30 millions d'euros avec la Banque Européenne d'Investissements, le tirage de la première tranche d'un montant de 15 millions d'euros étant intervenu fin décembre 2023. La société a remboursé en janvier 2024, le principal et les intérêts courus sur la 1^{ère} tranche du prêt initial accordé par la Banque Européenne d'Investissements en octobre 2021 pour un montant de 8.416.664,58 €.

Crédit d'impôt recherche

Au titre de l'année civile 2023, il a été estimé que la société bénéficierait d'un crédit d'impôt recherche de 1 870 K€. Le produit du crédit d'impôt recherche au titre de l'année 2022, comptabilisé dans les comptes annuels au 31 décembre 2022 pour 1 584 K€, a été partiellement accepté pour 1 421 K€.

Crise Covid 19

La société a prorogé par voie d'avenants les modalités de remboursements des PGE souscrits en 2020 auprès de ces partenaires bancaires pour 4.8M€ en 2020. En conséquence, ces derniers sont remboursés sur une période de 4 ans à compter de mi-2022.

Développement International

La société détient depuis le 05 octobre 2021, 100 % du capital de la société Quantum Surgical Inc. Cette filiale a vocation à commercialiser le robot Epione® sur le territoire américain. Au 31 décembre 2023, elle employait dix salariés. Dans le cadre de ces activités, la société Quantum Surgical Inc. a enregistré une perte de 3.016.339,08 USD au titre de son exercice clos au 31 décembre 2023.

Contexte International

Les tensions géopolitiques en Europe, aggravé par le conflit armé qui touche l'Ukraine depuis le 24 février 2022 n'ont pas d'incidence significative sur l'activité de la société à la date d'arrêtés des comptes.

NOTE 3 I **Eléments importants survenus depuis la clôture de l'exercice**

Depuis le 31 décembre 2023, date de clôture du dernier exercice, nous continuons nos efforts commerciaux afin d'installer notre dispositif médical Epione® dans les centres d'excellence en radiologie interventionnelle, et ainsi construire la réputation clinique de notre produit. A ce titre, nous avons livré quatre nouveaux dispositifs médicaux Epione®. En complément, nous avons émis un nouveau contrat d'obligations remboursables en actions pour un montant de 1.500.000 € totalement souscrit au 7 mars 2024.

Compte tenu du plan de développement actuel de la société et de sa situation de trésorerie à la date d'arrêtés des comptes clos au 31 décembre 2023, les comptes de la société ont été arrêtés selon le principe de la continuité d'exploitation.

NOTE 4 I **Note sur le bilan actif***Actif immobilisé*

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :
Immobilisations brutes = 9 519 997 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	301 159	187 850		489 009
Immobilisations corporelles	3 339 555	567 353	429 063	3 477 846
Immobilisations financières	2 663 251	3 272 942	583 051	5 553 142
TOTAL	6 303 966	4 228 146	1 012 114	9 519 997

Amortissements et provisions d'actif = 2 317 637 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	69 175	34 485		103 660
Immobilisations corporelles	1 864 912	509 448	160 383	2 213 977
TOTAL	1 934 087	543 933	160 383	2 317 637

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices :

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler	154 892	58 305	61 426	151 763
Primes de remboursement des obligations				

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période :

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concessions - brevets licences	489 009	103 660	385 450	de 1 à 5 ans
Matériel industriel	340 721	174 204	166 517	de 1 à 5 ans
Prototypes expérimentaux	1 296 060	1 214 593	81 466	de 1 à 2 ans
Robot mis en location	110 262	44 105	66 157	5 ans
Instal./agenc.divers	571 611	150 866	420 744	de 3 à 10 ans
Matériel de transport	56 000	29 991	26 009	5 ans
Mat.bureau & informatique	886 124	481 129	404 994	de 1 à 5 ans
Mobilier	158 970	119 088	39 882	de 3 à 7 ans
Prototype en cours	58 098		58 098	Non amortiss.
TOTAL	3 966 855	2 317 637	1 649 218	

Etat des créances = 8 440 229 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Créances Rattachées à des Participations	4 900 881		4 900 881
Autres Immobilisations Financières	131 940		131 940
Total Actif Immobilisé	5 032 821		5 032 821
Créances Clients	918 570	918 570	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	24 613	24 613	
Crédit d'Impôt Recherche	1 870 235	1 870 235	
Crédit de TVA	364 205	364 205	
Dégrèvement CET	18 716	18 716	
Divers	51 449	51 449	
Charges Constatées d'avance	159 620	156 823	2 797
Total Actif circulant & charges constatées d'avance	3 407 408	3 404 611	2 797

Produits à recevoir par poste de bilan = 73 439 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	73 439
Disponibilités – Intérêts à Recevoir	
TOTAL	73 439

Les produits à recevoir se compose de remboursement IJSS de 6K€, d'avoirs à recevoir pour 49K€ et du dégrèvement CET pour 19K€

Charges constatées d'avance = 159 620 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

NOTE 5 I Note sur le bilan passif

Capital social = 105 273 €

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	105 096	1,00	105 096
Titres émis	177	1,00	177
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	105 273	1,00	105 273

Type d'Actions	Nombre	Valeur Nominale	Capital social
Actions Ordinaires	50 273	1,00	50 273
Actions de Préférence A	55 000	1,00	55 000
Total	105 273	1,00	105 273

Au cours de l'exercice, 177 bons de souscription de part de créateurs d'entreprise ont été exercés, chaque bon ayant donné droit de souscrire à une action ordinaire de la Société pour un prix de souscription de deux cents euros, comprenant un euro de valeur nominale et cent quatre-vingt-dix-neuf euros de prime.

Provisions pour risques et charges = 213 541 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges	197 037	158 541	142 037		213 541
TOTAL	197 037	158 541	142 037		213 541

Les provisions pour risques et charges sont relatives à un litige prud'hommal pour un montant de 55 K€, et d'une provision pour perte de change d'un montant de 159 K€.

Etat des provisions sur l'actif = 28 951 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions pour Dépréciation des Stocks	19 509	9 442			28 951
TOTAL	19 509	9 442			28 951

Etat des dettes = 34 367 380 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	30 668 309	10 532 379	4 855 930	15 280 000
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	2 146 131	2 146 131		
Dettes fiscales & sociales	1 552 402	1 552 402		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	538	538		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	34 367 380	14 231 450	4 855 930	15 280 000

Montant des Emprunts et Dettes Remboursés au cours de l'exercice	1 831 334
Montant des Emprunts et Dettes Souscrits au cours de l'exercice	15 000 000

Charges à payer par poste de bilan = 3 136 935 €

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit	792 460
Fournisseurs	1 307 102
Dettes fiscales & sociales	1 037 374
TOTAL	3 136 935

Avances conditionnées

En février 2018, la société s'est vu accorder, par BPI France Financement, une avance innovation d'un montant de 460 K€ pour le projet dénommé AKOS « Plateforme robotisée d'assistance aux traitements oncologiques mini-invasifs ». Ce projet ayant été mené à son terme, la société a perçu la totalité de l'avance remboursable prévue au contrat soit 460 K€.

En janvier 2020, la société s'est vu accorder, par BPI France Financement, une aide au développement Deeptech d'un montant de 2 millions d'euros, composée d'une avance remboursable d'un montant de 1.333.334 euros et d'une subvention de 666.666 euros. En 2020, la société a perçu un premier versement de 930.000 euros et, en 2022, le solde de 403 334 euros au titre de l'avance remboursable.

Echéancier de remboursement des avances conditionnées

Avance conditionnée (en milliers d'euros)	BPI N°DOS0066007 « Akos »	BPI N°DOS0101674 « Akos II »	Total
Montant à la clôture de l'exercice	161	1 333	1 494
Remboursements selon la Convention :			
Inférieurs à 1 an	92		92
Inférieurs à 2 ans	69	268	337
Inférieurs à 3 ans		268	268
Au-delà de 3 ans		797	797
Probabilité de remboursement	100%	100%	100%

*Capitaux propres**Tableau des variations des capitaux propres*

	Nombre d'actions	Valeur unitaire en euros	Montant en euros
[A] Capitaux Propres à l'ouverture de l'exercice			- 22 438 033
[B] Résultat de l'exercice			-13 259 847
[C] Affectation des Pertes en Primes d'émission <i>Dont affectation du Résultat</i> <i>Dont variation de la Prime d'Emission</i>			
[D] Augmentation de capital par conversion d'obligations <i>Dont variation du Capital</i> <i>Dont variation de la Prime d'Emission</i>			
[E] Augmentation de capital	177	200	35 400
<i>Dont variation du Capital</i>	177	1	177
<i>Dont variation de la Prime d'Emission</i>	177	199	35 223
[F] Autres variations <i>Dont Remboursement Souscription de BSA</i> <i>Dont Souscription de BSA</i> <i>Dont Subvention d'Investissement</i>			-9 044 -200 3 000 -11 844
[G] Capitaux Propres à la clôture de l'exercice			-35 671 525

Bons de souscription d'actions (BSA)

Les tableaux suivants présentent l'état des bons de souscription d'actions (BSA) en cours de validité au 31/12/2023 et des informations complémentaires sur leur statut à cette date :

BSA	Emis	Annulés	Exercés	Solde des bons Exercables	Dont souscrits	Dont Non attribués	Caducités
BSA-1	875	0	0	875	875	1 700	1 700
Total BSA	875	0	0	875	875	1 700	1 700

Le tableau ci-dessous synthétise les caractéristiques des bons de souscription d'actions (BSA) en vigueur au 31 décembre 2023 :

Date de l'assemblée générale ou Conseil d'administration ayant émis les BSA	AGM du 22/05/2019
Nombre de BSA	4 785
Nombre d'actions total pouvant être souscrites	4 785
Point de départ d'exercice des bons	A compter du 22/05/2019
Date d'expiration	Au plus tard le 21/11/2030
Prix de souscription ou d'achat du bon	5 €
Prix d'exercice par action souscrite	200 €

Informations complémentaires sur les BSA-1

L'assemblée générale mixte du 22/05/2019 a autorisé le Président, conformément à l'article L.225-129-2 du Code de commerce, à procéder à l'émission, conformément aux dispositions des articles L.228-91 et suivants du Code de commerce, d'un nombre maximum de quatre mille sept cent quatre-vingt-cinq (4.785) bons de souscription d'actions de type 1 dits « BSA 1 », étant précisé que le nombre cumulé de BSPCE 1 et de BSA 1 émis ne pourra être supérieur à quatre mille sept cent quatre-vingt-cinq (4.785) bons lequel constitue un plafond global pour l'émission de ces deux types de valeur mobilière donnant accès au capital. Ainsi en cas d'émission de BSA 1, le nombre maximal de BSPCE 1 pouvant être émis sera réduit à due concurrence du nombre de BSA 1 émis et inversement.

BSA	Emis	Annulés	Exercés	Solde des bons Exerçables	Dont souscrits	Dont Non attribués	Caducités
BSA-2	550	0	0	550	550	6 300	0
Total BSA	550	0	0	550	550	6 300	0

Le tableau ci-dessous synthétise les caractéristiques des bons de souscription d'actions (BSA) en vigueur au 31 décembre 2023 :

Date de l'assemblée générale ou Conseil d'administration ayant émis les BSA	AGM du 30/06/2022
Nombre de BSA	10 000
Nombre d'actions total pouvant être souscrites	10 000
Point de départ d'exercice des bons	A compter du 30/06/2022
Date d'expiration	Au plus tard le 30/12/2033
Prix de souscription ou d'achat du bon	Souscription à titre gratuit
Prix d'exercice par action souscrite	200 €

Informations complémentaires sur les BSA-2

L'assemblée générale mixte du 30/06/2022 a autorisé le Président, conformément à l'article L.225-129-2 du Code de commerce, à procéder à l'émission, conformément aux dispositions des articles L.228-91 et suivants du Code de commerce, d'un nombre maximum de dix mille (10.000) bons de souscription d'actions de type 2 dits « BSA 2 », étant précisé que le nombre cumulé de BSPCE 2, de SOP 1 et de BSA 2 émis ne pourra être supérieur à dix mille (10.000) bons lequel constitue un plafond global pour l'émission de ces trois types de valeur mobilière donnant accès au capital. Ainsi en cas d'émission de BSA 2, le nombre maximal de BSPCE 2 et de SOP 1 pouvant être émis sera réduit à due concurrence du nombre de BSA 2 émis et inversement.

Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise

Les tableaux suivants présentent l'état des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE) en cours de validité au 31/12/2023 et des informations complémentaires sur leur statut à cette date :

BSPCE	Emis	Annulés	Exercés	Solde des bons Exerçables	Dont souscrits	Dont Non attribués	Caducités
BSPCE-1	1 195	500	80	615	1 195	4 785	4 785
Total BSPCE	1 195	500	80	615	1 195	4 785	4 785

Le tableau ci-dessous synthétise les caractéristiques des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE) en vigueur au 31 décembre 2023 :

Date de l'assemblée générale ou Conseil d'administration ayant émis les BSPCE	AGM du 31/05/2018
Nombre de BSPCE	6 020
Nombre d'actions total pouvant être souscrites	6 020
Point de départ d'exercice des bons	A compter du 31/05/2018
Date d'expiration	Au plus tard le 29/11/2029
Prix de souscription ou d'achat du bon	Souscription à titre gratuit
Prix d'exercice par action souscrite	200 €

Informations complémentaires sur les BSPCE-1

L'assemblée générale mixte du 31/05/2018 a autorisé le Président, conformément à l'article L.225-129-2 du Code de commerce, à procéder à l'émission, conformément aux dispositions des articles L.228-91 et suivants du Code de commerce, d'un nombre maximum de six mille vingt (6.020) bons de souscription de parts de créateur d'entreprise de type 1 dits « BSPCE 1 », étant précisé que le nombre cumulé de BSPCE 1 et de BSA 1 émis ne pourra être supérieur à six mille vingt (6.020) bons lequel constitue un plafond global pour l'émission de ces deux types de valeur mobilière donnant accès au capital. Ainsi en cas d'émission de BSPCE 1, le nombre maximal de BSA 1 pouvant être émis sera réduit à due concurrence du nombre de BSPCE 1 émis et inversement.

BSPCE	Emis	Annulés	Exercés	Solde des bons Exercables	Dont souscrits	Dont Non attribués	Caducités
BSPCE-1	2 210	928	132	1 150	2 210	1 700	1 700
Total BSPCE	2 210	928	132	1 150	2 210	1 700	1 700

Le tableau ci-dessous synthétise les caractéristiques des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE) en vigueur au 31 décembre 2023 :

Date de l'assemblée générale ou Conseil d'administration ayant émis les BSPCE	AGM du 22/05/2019
Nombre de BSPCE	4 785
Nombre d'actions total pouvant être souscrites	4 785
Point de départ d'exercice des bons	A compter du 22/05/2019
Date d'expiration	Au plus tard le 21/11/2030
Prix de souscription ou d'achat du bon	Souscription à titre gratuit
Prix d'exercice par action souscrite	200 €

Informations complémentaires sur les BSPCE-1

L'assemblée générale mixte du 22/05/2019 a autorisé le Président, conformément à l'article L.225-129-2 du Code de commerce, à procéder à l'émission, conformément aux dispositions des articles L.228-91 et suivants du Code de commerce, d'un nombre maximum de quatre mille sept cent quatre-vingt-cinq (4.785) bons de souscription de parts de créateur d'entreprise de type 1 dits « BSPCE 1 », étant précisé que le nombre cumulé de BSPCE 1 et de BSA 1 émis ne pourra être supérieur à quatre mille sept cent quatre-vingt-cinq (4.785) bons lequel constitue un plafond global pour l'émission de ces deux types de valeur mobilière donnant accès au capital. Ainsi en cas d'émission de BSPCE 1, le nombre maximal de BSA 1 pouvant être émis sera réduit à due concurrence du nombre de BSPCE 1 émis et inversement.

BSPCE	Emis	Annulés	Exercés	Solde des bons Exercables	Dont souscrits	Dont Non attribués	Caducités
BSPCE-1	1 290	544	6	740	1 290	410	410
Total BSPCE	1 290	544	6	740	1 290	410	410

Le tableau ci-dessous synthétise les caractéristiques des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE) en vigueur au 31 décembre 2023 :

Date de l'assemblée générale ou Conseil d'administration ayant émis les BSPCE	AGM du 12/03/2021
Nombre de BSPCE	1 700
Nombre d'actions total pouvant être souscrites	1 700
Point de départ d'exercice des bons	A compter du 12/03/2021
Date d'expiration	Au plus tard le 11/09/2032
Prix de souscription ou d'achat du bon	Souscription à titre gratuit
Prix d'exercice par action souscrite	200 €

Informations complémentaires sur les BSPCE-1

L'assemblée générale mixte du 12/03/2021 a autorisé le Président, conformément à l'article L.225-129-2 du Code de commerce, à procéder à l'émission, conformément aux dispositions des articles L.228-91 et suivants du Code de commerce, d'un nombre maximum de mille sept cent (1.700) bons de souscription de parts de créateur d'entreprise de type 1 dits « BSPCE 1 », étant précisé que le nombre cumulé de BSPCE 1 et de BSA 1 émis ne pourra être supérieur à mille sept cent (1.700) bons lequel constitue un plafond global pour l'émission de ces deux types de valeur mobilière donnant accès au capital. Ainsi en cas d'émission de BSPCE 1, le nombre maximal de BSA 1 pouvant être émis sera réduit à due concurrence du nombre de BSPCE 1 émis et inversement.

BSPCE	Emis	Annulés	Exercés	Solde des bons Exercables	Dont souscrits	Dont Non attribués	Caducités
BSPCE-2	2 125	250	0	1 875	2 125	6 300	0
Total BSPCE	2 125	250	0	1 875	2 125	6 300	0

Le tableau ci-dessous synthétise les caractéristiques des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE) en vigueur au 31 décembre 2023 :

Date de l'assemblée générale ou Conseil d'administration ayant émis les BSPCE	AGM du 30/06/2022
Nombre de BSPCE	10 000
Nombre d'actions total pouvant être souscrites	10 000
Point de départ d'exercice des bons	A compter du 30/06/2022
Date d'expiration	Au plus tard le 30/12/2033
Prix de souscription ou d'achat du bon	Souscription à titre gratuit
Prix d'exercice par action souscrite	200 €

Informations complémentaires sur les BSPCE-2

L'assemblée générale mixte du 30/06/2022 a autorisé le Président, conformément à l'article L.225-129-2 du Code de commerce, à procéder à l'émission, conformément aux dispositions des articles L.228-91 et suivants du Code de commerce, d'un nombre maximum de dix mille (10.000) bons de souscription de parts de créateur d'entreprise de type 2 dits « BSPCE 2 », étant précisé que le nombre cumulé de BSPCE 2, de SOP 1 et de BSA 2 émis ne pourra être supérieur à dix mille (10.000) bons lequel constitue un plafond global pour l'émission de ces trois types de valeur mobilière donnant accès au capital. Ainsi en cas d'émission de BSPCE 2, le nombre maximal de BSA 2 et de SOP 1 pouvant être émis sera réduit à due concurrence du nombre de BSPCE 2 émis et inversement.

Options de souscription d'actions de type 1 dits « SOP 1 »

Les tableaux suivants présentent l'état des options de souscription d'actions de type 1 dits « SOP 1 » en cours de validité au 31/12/2023 et des informations complémentaires sur leur statut à cette date :

SOP	Emis	Annulés	Exercés	Solde des bons Exercables	Dont souscrits	Dont Non attribués	Caducités
SOP-1	1 025	575	0	450	450	6 300	0
Total SOP	1 025	575	0	450	450	6 300	0

Le tableau ci-dessous synthétise les caractéristiques des SOP en vigueur au 31 décembre 2023 :

Date de l'assemblée générale ou Conseil d'administration ayant émis les SOP	AGM du 30/06/2022
Nombre de SOP	10 000
Nombre d'actions total pouvant être souscrites	10 000
Point de départ d'exercice des bons	A compter du 30/06/2022
Date d'expiration	Au plus tard le 30/12/2033
Prix de souscription ou d'achat du bon	Souscription à titre gratuit
Prix d'exercice par action souscrite	200 €

Informations complémentaires sur les SOP-1

L'assemblée générale mixte du 30/06/2022 a autorisé le Président, conformément à l'article L.225-129-2 du Code de commerce, à procéder à l'émission, conformément aux dispositions des articles L.228-91 et suivants du Code de commerce, d'un nombre maximum de dix mille (10.000) options de souscription d'actions de type 1 dits « SOP 1 », étant précisé que le nombre cumulé de BSPCE 2, de BSA 2 et de SOP 1 émis ne pourra être supérieur à dix mille (10.000) bons lequel constitue un plafond global pour l'émission de ces trois types de valeur mobilière donnant accès au capital. Ainsi en cas d'émission de SOP 1, le nombre maximal de BSPCE 2 et de BSA 2 pouvant être émis sera réduit à due concurrence du nombre de SOP 1 émis et inversement.

Effet de dilution potentielle sur le bénéfice par action des Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE), des bons de souscription d'actions (BSA), et des options de souscription d'actions (SOP) émis :

Le tableau suivant présente l'effet de dilution potentielle sur le bénéfice par action des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise et des BSA émis à la date de clôture de l'exercice :

		Nombre d'actions
Nombre d'actions en circulation	[1]	105 273
Nombre d'actions potentiellement à émettre au titre des BSPCE, des BSA et des SOP	[2]	6 255
Effet de dilution potentielle sur le bénéfice des BSPCE et des BSA	[2] / ([1] + [2])	5,61 %

Effet de dilution potentielle sur la répartition du capital des Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise et des BSA émis

	Situation avant		Exercice des bons		Situation après exercice	
	exercice des bons				des bons	
Principaux actionnaires	Actions	%	Actions	%	Actions	%
Fondateurs	55 000	52,25			55 000	49,31
Investisseurs	50 000	47,50			50 000	44,83
BSPCE/BSA	273	0,25	6 255	100,00	6 528	5,86
TOTAL	105 273	100,00	6 255	100,00	111 528	100,00

NOTE 6 I Note sur le compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires = 1 460 896 €

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Vente de marchandises	27 914	1,91 %
Vente de marchandises export	18 457	1,26 %
Vente de produits refacturés	6 890	0,47 %
Vente de produits finis	708 121	48,47 %
Vente de produits finis export	558 713	38,24 %
Vente de prestations	120 000	8,21 %
Convention d'occupation	2 791	0,19 %
Port & Frais facturés export	18 009	1,23 %
TOTAL	1 460 896	100,00 %

NOTE 7 I Autres informations

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Honoraires au titre du contrôle légal des comptes	7 210
Honoraires pour des services autres que la certification des comptes	2 850
TOTAL	10 060

Tableau des Filiales et Participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
Quantum Surgical Inc.	5 000 USD	-	100 %	5 000 USD	5 000 USD	4 900 880,71 €	-	-	(3 016 339,08) USD	-
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
Dongguan LifeTech-Quantum Medical Technology Co., Ltd	10 000 000 RMB	-	40 %	4 000 000 RMB	4 000 000 RMB	-	-	-	(3,650,037) RMB	-
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										

a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Details des transferts de Charges

Transfert de charges	Montant
Refacturation	450
Ch. A répartir – Prêt innovation BPI	58 305
Frais supporté par Filiale	56 910
Remboursement formation continu	10 521
Remboursement IJSS	2 666
TOTAL	128 852

Effectif

L'effectif du personnel de la société à la fin de l'exercice s'élève à 91 salariés.

Montant du déficit fiscal reportable

Le solde de l'impôt correspond principalement à un crédit d'impôt recherche pour un montant de 1 870 235 €. La société dispose de déficits reportables provenant des exercices antérieurs auquel s'est rajouté le déficit de l'exercice. A la clôture, le montant des déficits reportables s'élève à 54 571 422 €.

Engagement de retraite envers le personnel

La Société a choisi de ne pas comptabiliser au bilan les engagements de retraite et de les considérer comme des engagements hors bilan.

Engagements donnés

Des titres de placement à hauteur de 250,000 euros ont été nantis au profit de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance du Languedoc Roussillon.

Une caution de 50,000 euros a été établie au profit de la fondation d'entreprise MO.CO.

Une cession de créance Dailly pour un montant de 850.600 euros a été mise en place.